

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de mars 2018 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 260-2019 concernant la circulation des véhicules hors route (VTT) sur divers chemins municipaux abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 247-2018.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 18^e jour du mois de mars 2019.

Le Directeur général,



M^e Hervé Rivet, LL.B & M.A.P.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 260-2019

Je, soussigné, Hervé Rivet, directeur général certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 18 mars 2019, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de mars de l'an 2019.

Signé : 
M^e Hervé Rivet